

# CLAIRE KOVALSCHI

## Référente Handicap et Prévention

**C**laire Kovalschi est référente Handicap et Prévention au sein du groupe SOS Seniors. Passionnée par ces questions, convaincue qu'il est indispensable d'œuvrer pour améliorer les conditions de travail des salariés, elle exerce ce métier avec enthousiasme.



### En quoi consiste votre métier ?

Le poste de référent Handicap et Prévention existe depuis plusieurs années au sein du groupe SOS Seniors. Concrètement, je suis l'interlocutrice privilégiée des salariés des EHPAD et des établissements pour toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Mon action s'articule autour de deux axes. Accompagner les salariés qui ont des difficultés de santé importantes, en premier lieu. Conseils, informations sur les aides, accompagnement pendant l'arrêt maladie, préparation de la reprise, aménagement du poste en cas de handicap... C'est un long parcours, souvent difficile. Le deuxième axe concerne la mise en place de politiques de prévention dans les établissements. Objectifs ? Contribuer à la réduction des accidents du travail, des maladies professionnelles et, plus globalement, viser l'amélioration des conditions d'exercice.

### Qu'est-ce qui, selon vous, en fait un métier atypique ?

C'est un métier atypique car c'est un nouveau métier. Avant, ces missions étaient réalisées en externe (assistantes sociales, médecin du travail, etc.). L'employeur n'avait pas pour habitude de contacter un salarié en arrêt maladie afin de faire le point avec lui. Ceci dit, depuis 2020, les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation légale d'avoir un référent handicap. Le groupe SOS Seniors avait anticipé, puisque le poste est plus ancien, mais cela montre bien que ce métier va se développer.

### Comment votre métier s'est-il intégré dans un univers professionnel très spécialisé ?

L'intégration s'est faite très facilement, d'autant plus que je suis arrivée il y a deux ans, en pleine crise du Covid-19. Il y avait des salariés à accompagner, touchés de plein fouet par la pandémie. En outre, il est plus facile de mettre en place une politique de handicap et de prévention quand on côtoie ces sujets-là tous les jours. Cela prend tout son sens. Dans le cadre de mon poste, je travaille avec de nombreuses personnes et cela fonctionne bien. Tous les acteurs impliqués dans la vie des salariés en matière de santé et de prévention collaborent, dans une dynamique vertueuse.

### Quels sont les retours des salariés accompagnés et des professionnels ?

Les salariés sont très contents d'avoir une personne dédiée à ces sujets. Lorsqu'une personne découvre qu'elle a une sclérose en plaques, un cancer ou une maladie professionnelle qui va avoir un impact sur son métier, c'est sécurisant de savoir que quelqu'un peut l'accompagner dans les démarches. Mon rôle est d'écouter, conseiller et rassurer le salarié. Et, comme je le fais avec la « casquette employeur », ça leur donne confiance. Ils savent qu'ils ne seront pas mal vus sous prétexte qu'ils ont eu un arrêt de longue durée, ou si l'on doit aménager leur activité après une reconnaissance de handicap. Je suis là pour sécuriser les parcours et les salariés apprécient.

### Comment votre métier va-t-il évoluer dans les années qui viennent ?

Au cours d'une vie professionnelle, tout le monde peut être concerné par un problème de santé important, que l'on ait un métier physique ou pas. Mon métier est un métier d'avenir car les questions de santé et sécurité sont essentielles, pour les salariés comme pour les employeurs, qui ont tout à gagner à faire de la prévention une priorité. En outre, alors que les métiers du sanitaire et du médico-social souffrent d'un manque d'attractivité, agir vraiment pour améliorer les conditions de travail est une piste intéressante.

### Quels conseils donneriez-vous aux personnes qui souhaitent s'engager dans la même voie ?

C'est un métier qui fait appel à des compétences et savoir-être variés. Cependant, si on est dans l'empathie et l'écoute des besoins du salarié, la relation de confiance se crée tout de suite et il n'est pas nécessaire de se battre pour imposer sa mission. La confiance naît du lien avec le salarié. Il faut bien sûr être adaptable, disponible et réactif. En effet, les situations sont souvent urgentes. Diagnostics de maladie grave, accidents de la route, blessures qui empêchent de travailler... Il faut trouver des solutions et être là pour le salarié. Enfin, il faut avoir envie d'aider, soutenir et agir pour améliorer les conditions de travail des personnes que l'on accompagne. Des valeurs de respect, d'humanité. ■